



Chapitre 22

Les équipements et les services publics

22. Les équipements et services publics

Le schéma d'aménagement d'une MRC doit décrire toute infrastructure ou tout équipement important, c'est-à-dire qui *intéresse les citoyens et contribuables de plus d'une municipalité ou qui est mis en place par le gouvernement, l'un de ses ministres ou un mandataire de l'État, par un organisme public ou une commission scolaire*. Les infrastructures, qui concernent les réseaux et les ouvrages par lesquels transitent des personnes, des biens, des services et des matériaux servant de support au fonctionnement d'une collectivité, ont été décrits dans les chapitres portant sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées, de transport, d'énergie et de télécommunications. Ce chapitre porte donc plus spécifiquement sur les équipements publics nécessaires à la vie d'une collectivité, soit les immeubles ou les installations (bâtiment, locaux, terrains aménagés ou non) et les services qui en découlent dont la gestion relève des autorités gouvernementales, para-publiques et municipales.

22.1 La description des équipements et services publics

Les prochaines sections décrivent les principaux équipements publics sur le territoire de la MRC. Que cela soient les équipements et services du gouvernement fédéral ou du Québec ou du réseau de la santé et des services sociaux, de l'éducation ou de la petite enfance, il ressort que la forte majorité des services sont localisés à Rivière-du-Loup. En fait, les principales exceptions sont les bureaux de poste et les écoles primaires qui sont présents dans la plupart des municipalités. Les plans 21-1 à 21-3 illustrent les équipements et les services publics du territoire.

22.1.1 Les services gouvernementaux

Le gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada maintient des équipements qui relèvent de 10 ministères, organismes ou sociétés d'État sur le territoire de la MRC (voir tableau 22-1). Ces équipements fédéraux sont concentrés principalement dans la ville de Rivière-du-Loup. Le ministère de la Défense nationale et la Société canadienne des Postes sont les deux organismes fédéraux qui détiennent les effectifs de main d'œuvre les plus nombreux. Exception faite de ces deux entités, environ une trentaine de personnes étaient à l'emploi de services fédéraux selon un relevé datant de 1998.

Il n'y a pas de projets annoncés visant à modifier les services actuels du gouvernement fédéral. Toutefois, le maintien des bureaux de poste locaux demeure à surveiller. De plus, il y a lieu d'être vigilant parce que périodiquement des projets de mouvements administratifs circulent dans les officines gouvernementales (ex : poste de la Gendarmerie royale en 2003).

Tableau 22-1

Équipements et services du gouvernement fédéral

Ministère, organisme ou société d'État	Fonction ou domaine d'activité	Localisation	Nombre d'emplois et budget d'opération en 1998
Agence canadienne d'inspection des aliments	Inspection des aliments	Rivière-du-Loup	N.D.
Développement des ressources humaines Canada	Assurance emploi et analyse du marché de l'emploi	Rivière-du-Loup	9 employés à temps plein et 2 employés à temps partiel; budget de 450 000 \$
Gendarmerie royale du Canada	Corps policier affecté à la patrouille frontalière (douane et accises)	Rivière-du-Loup	8 employés à temps plein; budget de 462 000 \$
Revenu Canada	Services douaniers	Rivière-du-Loup	1 employé à temps plein; budget d'opération de 50 000 \$
Société du crédit agricole Canada	Prêts aux agriculteurs	Rivière-du-Loup	3 employés à temps plein
Société canadienne des Postes	Expédition et distribution du courrier postal au Canada	Cacouna (village), L'Isle-Verte, L'Isle-Verte Ouest, Rivière-du-Loup, Saint-Antonin, Saint-Cyprien, Saint-Hubert, Saint-Épiphane, Saint-Paul-de-la-Croix	N.D.
Environnement Canada, Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte	Centre d'exposition sur les tourbières et les applications de la tourbe. Site naturel protégé.	L'Isle-Verte	Gestion accordée par contrat à un organisme du milieu
Transport Canada : 1) l'aéroport de Rivière-du-Loup 2) le port de Gros-Cacouna	Transport aérien Transport maritime	Notre-Dame-du-Portage Saint-Georges-de-Cacouna (par.)	La propriété a été transférée à la ville de Rivière-du-Loup en 2003 Un maître de port à l'année et 1 employé à temps partiel
Pêches et Océans Canada : le havre de Rivière-du-Loup	Transport maritime	Rivière-du-Loup	1 gardien de quai à l'année
Défense nationale du Canada	Manège militaire pour la milice.	Rivière-du-Loup	3 employés à temps plein et 60 employés à temps partiel

Source : MRC de Rivière-du-Loup (1999)

Le gouvernement du Québec

Sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, on dénombre 14 ministères, organismes ou sociétés d'État qui relèvent directement du gouvernement du Québec, en excluant les services d'éducation et de la santé. Les services les plus importants en nombre d'employés sont le ministère des Transports, le ministère de la Justice et le ministère des Ressources naturelles. Tous les services sont concentrés dans la ville de Rivière-du-Loup, à l'exception du centre de services du ministère des Transports et de la Pépinière de Saint-Modeste du ministère des Ressources naturelles. En 1998, un peu plus de 250 personnes travaillaient à temps plein dans les services du gouvernement du Québec alors que les employés à temps partiel étaient au nombre d'environ 450, la grande majorité à l'emploi de la Pépinière à Saint-Modeste.

Tableau 22-2

Équipements et services du gouvernement provincial

Ministère, organisme ou société d'état	Fonction ou domaine d'activité	Localisation	Nombre d'emploi et budget d'opération en 1998
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Bureau de renseignements agricoles ; service de la qualité des aliments et de la santé animale	Rivière-du-Loup	9 employés à temps plein
Ministère des Transports	Centre et sous-centre de services	Saint-Georges-de-Cacouna (paroisse)	35 à temps plein et 60 à temps partiel Budget estimé à 5 millions \$ (1997)
Ministère de la Solidarité sociale	Centre local d'emploi (CLE) : Module Emploi-Québec (formation de la main-d'œuvre et services d'aide à l'emploi) Module Sécurité de revenu	Rivière-du-Loup	15 employés à temps plein. Budget d'opération estimé à 525 000 \$
		Rivière-du-Loup	14 employés à temps plein et 7 occasionnels (à temps partiel) Budget d'opération 485 000 \$
Société de la Faune et des Parcs du Québec	Aménagement et exploitation de la faune; Protection de la faune	Rivière-du-Loup	5 employés à temps plein et 6 à temps partiel. Budget de 375 000 \$
Ministère de la Sécurité publique	Sûreté du Québec	Rivière-du-Loup	22 policiers à temps plein plus 2 employés civils
	Bureau de probation (réseau correctionnel, Est du Québec)	Rivière-du-Loup	3 employés à temps plein
Ministère de la Justice	La Cour du Québec (Chambre civile et cour des petites créances; Chambre criminelle et pénale; Chambre de la Jeunesse)	Rivière-du-Loup	18 employés à temps plein et 3 à temps partiel
	Commission des services juridiques (aide juridique)	Rivière-du-Loup	1 employé à temps plein
	Bureau de la publicité des droits	Rivière-du-Loup	2 employés à temps plein
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole	Régie du logement	Rivière-du-Loup	1 employé à temps plein
Ministère des Ressources naturelles	Forêt (bureau d'unité de gestion) et Terres (bureau local)	Rivière-du-Loup	25 employés à temps plein et 15 à temps partiel. Budget estimé à 1,5 million \$
	Pépinrière	Saint-Modeste	7 à temps plein et 350 à temps partiel. Budget estimé à 4,2 millions \$ (1997)
Société de financement agricole	Prêts pour les agriculteurs	Rivière-du-Loup	5 employés à temps plein
Société de l'assurance automobile du Québec	Contrôle du transport routier	Rivière-du-Loup	8 employés à temps plein et 1 à temps partiel
Société des alcools du Québec	Vente de vins et de spiritueux.	Rivière-du-Loup	6 employés à temps plein et 1 à temps partiel
Hydro-Québec	Production, transport et distribution d'électricité	Rivière-du-Loup	75 employés à temps plein Masse salariale de 4,6 millions \$
Rexforêt inc. (filiale de la Société générale de financement)	Aménagement forestier et formation des travailleurs sylvicoles.	Rivière-du-Loup	8 employés à temps partiel. Budget de 1 739 300 \$

Source : MRC de Rivière-du-Loup (1999)

22.1.2 Les services sociaux et de santé

Le réseau de la santé et des services sociaux présent sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup comprend 5 grandes institutions avec des fonctions ou des domaines d'activités qui sont complémentaires (voir tableau 22-3). Pour des soins de santé plus spécialisés, la clientèle doit cependant se déplacer vers la ville de Québec ou de Montréal. Les effectifs de main-d'œuvre étaient, en 1997, d'un peu plus de 600 employés à temps plein et d'environ 375 à temps partiel ou occasionnel.

Tableau 22-3

Équipements et services du domaine de la santé et des services sociaux

Institution ou organisme	Fonction ou domaine d'activité	Localisation	Nombre d'emploi, capacité et budget d'opération (1997)
<u>Centres hospitaliers et d'hébergement de Rivière-du-Loup :</u> <u>3 établissements :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre hospitalier régional du Grand-Portage ▪ Hôpital Saint-Joseph de Rivière-du-Loup ▪ Foyer de Saint-Antonin <u>2 secteurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Service de réadaptation et de toxicomanie ▪ Unité de santé publique de Rimouski 	Soins médicaux à la population et services d'urgence Soins médicaux et hébergement de personnes âgées	Rivière-du-Loup Rivière-du-Loup Saint-Antonin Rivière-du-Loup Rivière-du-Loup	415 employés à temps plein et 295 à temps partiel. Budget de 41,7 millions \$ Nombre de lits : 145 plus 16 berceaux Nombre de lits : 141 Nombre de lits : 40
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent	Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation	Rivière-du-Loup	15 employés à temps plein, 1 médecin à temps plein, plus 2 médecins occasionnels
Centre local de services communautaires (CLSC) Rivières et Marées	Services de santé, services sociaux et services communautaires	Rivière-du-Loup avec 3 points de services à Saint-Épiphanie, L'Isle-Verte et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, plus un point de chute à Saint-Cyprien	87 employés à temps plein et à temps partiel. Budget de 5,2 millions \$
<u>Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Services sociaux de protection ▪ Pavillon l'Ancrage 	Accueil, évaluation, prise en charge Centre d'accueil pour jeunes contrevenants	Rivière-du-Loup Rivière-du-Loup	9 employés à temps plein, 3 à temps partiel 6 employés à temps plein, 6 à temps partiel Nombre de place : 12
Centre de réadaptation en déficience du KRTB	Centre d'accueil pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle	Saint-Cyprien et 2 points de services à Rivière-du-Loup	89 employés à temps plein, 27 à temps partiel régulier et 47 temps partiel occasionnel. Budget de 8,1 millions \$ Nombre de place de jour : 45

Source : MRC de Rivière-du-Loup (1999)

22.1.3 Les services à la petite enfance et les services d'éducation

En 2004, on dénombrait dix établissements voués à la garde des petits enfants d'âge préscolaire sur le territoire de la MRC. Ces établissements offrent des services en milieu familial (2 agences de garde) et en milieu institutionnel (8 « installations ») sous la gouverne de trois centres de la petite enfance. Ils totalisent 520 places sont réparties dans 6 municipalités, une amélioration notable par rapport au 328 places localisées essentiellement dans la ville de Rivière-du-Loup en 1999. Les délais d'attente pour les parents désirant obtenir des services pour leur enfant varient selon les installations et les groupes d'âge, soit des délais presque inexistantes pour les plus vieux et une attente allant jusqu'à 18 ou 24 mois pour les poupons.

Tableau 22-4

Centres de la petite enfance

Établissement	Mode de garde	Localisation	Nombre de place
<u>Centre de la petite enfance de Rivière-du-Loup :</u>			
▪ Agence de garde en milieu familial Milou enr.	Services de garde en milieu familial	Rivière-du-Loup	185
▪ La garderie Milou	Services de garde en institution	Rue Beaubien, Rivière-du-Loup	72
▪ Le secret de la Licorne	Services de garde en institution	Rue Alexandre, Rivière-du-Loup	38
▪ Le jardin de Tintin (entente avec le Cégep de Rivière-du-Loup)	Services de garde en institution	Rue Frontenac, Rivière-du-Loup	10
▪ La villa de la Castafiore	Services de garde en institution	Saint-Antonin	45
▪ <u>Centre de la petite enfance des Jardins Jolis</u>			
▪ Agence de garde en milieu familial des Jardins Jolis	Services de garde en milieu familial	Cacouna, Rivière-du-Loup Saint-Antonin et Saint-Modeste	50
▪ La clef des bois	Services de garde en institution	Rue Frontenac, Riv.-du-Loup	52
▪ Le jardin de Mumu	Services de garde en institution	Rue Joly, Rivière-du-Loup	18
▪ La relève des Mousses	Services de garde en institution	Ave. Premier, Riv.-du-Loup	42
▪ Les petits sourires	Services de garde en institution	Saint-Épiphanie (projet en essai à 2 jours/sem.)	8
▪ Centre de la petite enfance L'Enfant d'Or	Services de garde en milieu familial	Saint-Cyprien	42

Source : MRC de Rivière-du-Loup (2004)

Pour ce qui est des services d'éducation, la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup voit à la gestion de 16 écoles primaires et secondaires sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Quant à l'école primaire de Saint-Cyprien, elle est sous l'administration de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs. Au cours de l'année scolaire 2003-2004, l'ensemble du réseau public accueillait 380 enfants à la maternelle (4 et 5 ans), ainsi que 3 664 élèves aux niveaux primaire et secondaire. Ces données représentent respectivement des baisses de 12,6 % et de 14,4 % depuis cinq ans. Dans la ville de Rivière-du-Loup, on retrouve également une école secondaire privée qui recevait au cours de la même année scolaire quelque 493 élèves (hausse de 19,6 % depuis cinq ans).

À la lecture du tableau 22-5, on s'aperçoit que certaines écoles accueillent très peu d'élèves. C'est le cas entre autres des écoles situées à Saint-François-Xavier-de-Viger et à Saint-Paul-de-la-Croix. Cette faible fréquentation est préoccupante puisque l'école est une pièce maîtresse de la vitalité d'un village. Sans école, il deviendrait presque impossible d'attirer des jeunes ménages dans ces villages.

L'état général des écoles publiques et de l'école privée apparaît satisfaisant. La Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup prévoit néanmoins effectuer plusieurs petits projets de rénovation dans différentes écoles pour maintenir la qualité des lieux.

Tableau 22-5

**Établissements d'enseignement public et privé,
de niveau maternel, primaire et secondaire**

École	Niveau d'enseignement	Localisation	Nombre d'élèves au primaire 2003-2004	Enfants à la maternelle (4 et 5 ans) 1998-1999
Établissements publics				
École Vents-et-Marées	Primaire	Cacouna	128	29
École Moisson-d'arts	Primaire Secondaire 1-2	L'Isle-Verte	83 36	18
École primaire Notre-Dame-du-Portage	Primaire	Notre-Dame-du-Portage	80	17
École la Croisée I	Primaire 1-2-3	Rivière-du-Loup	186	73
École Roy	Primaire 1-2-3	Rivière-du-Loup	125	56
École la Croisée II	Primaire 4-5-6	Rivière-du-Loup	214	0
École Joly	Primaire 4-5-6	Rivière-du-Loup	235	0
École primaire St-François-Xavier	Primaire	Rivière-du-Loup	314	37
École secondaire Louperivienne	Secondaire	Rivière-du-Loup	1457	0
École Lanouette	Primaire	Saint-Antonin	298	59
École Desbiens	Primaire	Saint-Arsène	68	16
École Notre-Dame-du-Sourire	Primaire 1-2-3	Saint-Épiphane	36	27
École Riou	Primaire 4-5-6	Saint-François-Xavier-de-Viger	46	0
École des Vieux-Moulins	Primaire Secondaire 1-2-3	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	97 61	17
École Saint-Modeste	Primaire	Saint-Modeste	68	25
École la Chanterelle	Primaire	Saint-Paul-de-la-Croix	27	6
École Saint-Cyprien	Primaire	Saint-Cyprien	105	(inclus dans 105)
Établissement privé				
École privée Notre-Dame	Secondaire	Rivière-du-Loup	493	

Source : Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup, École privée Notre-Dame et Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs (2003)

La Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup possède différents établissements dédiés à la formation professionnelle en plus de disposer d'un centre administratif à Rivière-du-Loup. En dehors des établissements des Commissions scolaires, la région de Rivière-du-Loup dispose d'un collège d'enseignement général et professionnel qui reçoit annuellement autour de 1 600 élèves. Ce Cégep offre entre autres des spécialisations dans les technologies de l'administration, de la bureautique, de l'informatique, des loisirs, des soins infirmiers et des services de garde.

Finalement, l'Université du Québec à Rimouski dispense, dans les locaux du Cégep de Rivière-du-Loup, des cours crédités dans plusieurs programmes à environ 325 personnes. Pour certains cours, les étudiants sont mis en contact avec leur professeur par l'entremise d'un système de vidéocommunication. Par ailleurs, dans le cadre des programmes de l'Université des Aînés, environ 200 personnes de plus de 55 ans de la région de Rivière-du-Loup suivent des cours non crédités dispensés par l'Université du Québec à Rimouski.

Tableau 22-6

Établissements de formation professionnelle et les établissements d'enseignement du niveau collégial et universitaire

Service / établissement	Niveau d'enseignement	Localisation	Caractéristiques
Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, direction générale et autres services	16 écoles primaires et secondaires	Rivière-du-Loup	643 employés à temps plein et à temps partiel Budget d'opération en 1997 de 49,5 millions \$
<u>Centre de formation professionnelle</u> : Pavillon-de-l'Avenir	Offre quelque 28 diplômes d'études professionnelles et 7 attestations de spécialisation professionnelles	Rivière-du-Loup	Fréquentation de 1 200 élèves
<u>Centre d'éducation aux adultes</u> : École l'Envol	(Alphabétisation à la 5 ^e secondaire)	Rivière-du-Loup	Capacité de 175 élèves, clientèle de 125 élèves
École Thibaudeau	(Alphabétisation à la 5 ^e secondaire)	Rivière-du-Loup	Capacité de 150 élèves le jour, clientèle de 125 élèves le jour et 25 élèves le soir
Cégep de Rivière-du-Loup	Collégial	Rivière-du-Loup	Clientèle de 1 600 étudiants ; 250 employés à temps plein et 115 à temps partiel. Budget d'opération en 1997 de 16,3 millions \$
L'Université du Québec à Rimouski, bureau régional	Universitaire	Rivière-du-Loup	2 employés à temps plein. Budget d'opération en 1997 de 114 000 \$ Clientèle de 325 personnes pour des cours crédités le soir et de 200 personnes pour des cours non crédités

Source : MRC de Rivière-du-Loup (1999)

22.1.4 Les équipements et services publics intermunicipaux ou régionaux

Les équipements et services publics intermunicipaux ou régionaux regroupent différents établissements publics qui animent et dynamisent la vie sociale de la région. Ces équipements et services à caractère structurant appartiennent à des municipalités ou encore à des organismes à vocation communautaire. Ils sont classés en quatre grands secteurs selon leur mission première (voir tableau 22-7). Au-delà de leur mission, les équipements du secteur loisir, culture, communautaire et touristique peuvent jouer un rôle substantiel dans l'offre touristique régionale en permettant aux touristes de profiter de lieux de divertissement et de lieux abrités les jours de mauvais temps.

L'identification des équipements et des services publics intermunicipaux ou régionaux a été effectuée à partir d'une liste de six critères de sélections. Ces critères sont les suivants :

- L'équipement ou le service doit recevoir un financement public important;
- L'équipement ou le service est offert grâce à une collaboration entre des municipalités, à une entente intermunicipale ou encore pourrait être inclus dans une telle entente;
- L'équipement ou le service doit bénéficier d'une clientèle provenant de deux municipalités ou plus;
- L'équipement ou le service présente un intérêt public ou collectif appréciable;
- L'équipement ou le service exige des coûts d'immobilisation ou d'exploitation relativement élevés;
- L'équipement ou le service doit se révéler à la fois rare et unique pour les citoyens des différentes municipalités de la MRC.

Tableau 22-7

Équipements et services publics intermunicipaux ou régionaux importants

Équipements ou services (localisation)	Fonction ou domaine d'activité	Aire de desserte principale	Caractéristiques
Secteur : Loisir, culture, communautaire et touristique			
Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent (1) (Rivière-du-Loup)	Achats de livres et gestion des prêts pour les bibliothèques des municipalités de moins de 5 000 hab.	Le Bas-Saint-Laurent	Dessert 95 bibliothèques Budget de 1 100 000 \$ (1997)
Musée du Bas-Saint-Laurent (Rivière-du-Loup)	Musée d'art et d'ethnologie	La région du K.R.T.B. et le tourisme national	2 employés à temps plein et selon les saisons entre 2 et 20 employés à temps partiel Budget de 350 000 \$
Centre culturel (Rivière-du-Loup)	Salle de spectacles d'une capacité de 1 017 sièges	La région du K.R.T.B.	2 employés à temps plein et 26 employés à temps partiel Budget de 382 000 \$ (1997)
Maison de la Culture (Rivière-du-Loup)	Centre de production et de diffusion artistique (salle de spectacles, galerie d'exposition, bibliothèque, théâtre extérieur)	Rivière-du-Loup et les municipalités avoisinantes	11 employés à temps plein et 75 employés à temps partiel Budget de 1,8 million \$ (1997)
Piscine intérieure du Cégep de Rivière-du-Loup (Rivière-du-Loup)	Piscine intérieure	L'est de la MRC de Kamouraska et la MRC de Rivière-du-Loup	Bassin de 25 mètres de longueur
Piscine extérieure à l'eau de mer salée (Notre-Dame-du-Portage)	Piscine extérieure	L'est de la MRC de Kamouraska et l'ouest de la MRC de Rivière-du-Loup	Bassin de 25 mètres de longueur
Parc linéaire du Petit-Témis (De Rivière-du-Loup à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup)	Piste vouée à la pratique du vélo, de la marche et de la motoneige	La région du K.R.T.B. et le tourisme national	Voie cyclable de 30 km aménagée principalement sur l'emprise d'une voie ferrée désaffectée
Stade de la Cité des Jeunes (Rivière-du-Loup)	Patinoire couverte avec glace artificielle	L'est de la MRC de Kamouraska et l'ouest de la MRC de Rivière-du-Loup	Capacité de 1 200 personnes assises et 1 300 debout

Aréna Marcel-Aubut (Saint-Hubert-de-R.-du-Loup)	Patinoire couverte avec glace naturelle	Saint-Hubert et les municipalités avoisinantes	Capacité de 1 000 personnes debout
Complexe Louis-Santerre (Saint-Cyprien)	Patinoire couverte avec glace naturelle, bibliothèque et bureau municipal	La patinoire : Saint-Cyprien, Sainte-Rita et Saint-Clément	Capacité de 1 000 personnes debout
Camping municipal de la Pointe (Rivière-du-Loup)	Terrain de camping	MRC de Rivière-du-Loup et le tourisme national	Terrain de camping de 105 emplacements doté d'un dépanneur et d'un casse-croûte
Camping-Plage du lac de la Grande Fourche (Saint-Hubert-de-R.-du-Loup)	Terrain de camping avec une plage publique	67 % de la MRC de Rivière-du-Loup et le reste de campeurs itinérants	Terrain de camping de 39 emplacements doté d'un mini-putt et d'un casse-croûte
Secteur : Environnement			
Récupération Grand-Portage (Rivière-du-Loup)	Centre de tri des matières résiduelles	MRC de Rivière-du-Loup et une partie des MRC de Kamouraska et de Témiscouata	53 employés à temps plein. Budget d'opération en 1998 de 1 171 000 \$
Lieu d'enfouissement sanitaire régional (Saint-G.-de-Cacouna, par.)	Élimination de matières résiduelles	MRC de Rivière-du-Loup et l'ouest de la MRC des Basques	Volume autorisé de 2 340 000 mètres cubes. Volume annuel traité de 83 000 mètres cubes
Ressourcerie du Bas-du-Fluve (Saint-Cyprien)	Récupération de textile et atelier de reprisage	La région du K.R.T.B.	15 employés à temps plein
Secteur : Promotion économique			
Centre local de développement de Rivière-du-Loup (CLD) (Rivière-du-Loup)	Support au développement économique et services de soutien aux entreprises et aux promoteurs	MRC de Rivière-du-Loup	7 employés à temps plein. Budget de 350 000 \$ (1997)
Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup (OTC) (Rivière-du-Loup)	Promotion, animation et information touristique	MRC de Rivière-du-Loup	3 employés à temps plein et 3 employés à temps partiel. Budget de 180 000 \$ (1997)
Société d'aide au développement des collectivités de la MRC de Rivière-du-Loup (SADC) (Rivière-du-Loup)	Financement de projet et appui au développement local	MRC de Rivière-du-Loup	6 employés à temps plein. Budget de 340 000 \$ (1997)
Secteur : Services à la collectivité			
MRC de Rivière-du-Loup, préfecture (Rivière-du-Loup)	Services d'aménagement du territoire, d'inspection, d'évaluation foncière et autres fonctions supramunicipales	MRC de Rivière-du-Loup	12 employés à temps plein. Budget de 1 398 692 \$ (1998)
Parc industriel de Rivière-du-Loup (Rivière-du-Loup)	Parc industriel	Rivière-du-Loup	Superficie disponible de 88,2 hectares
Parc industriel de Cacouna (Saint-G.-de-Cacouna, par.)	Parc industriel	Saint-Georges-de-Cacouna, paroisse	Superficie disponible de 103,5 hectares
Parc industriel de Saint-Cyprien (Saint-Cyprien)	Parc industriel	Saint-Cyprien	Superficie disponible de 11,7 hectares
Société Icie (Incomo) (Saint-Cyprien)	Motel et incubateur industriel	Saint-Cyprien	2 bâtiments qui totalisent ensemble 700 m ²
Motel industriel de Rivière-du-Loup (Rivière-du-Loup)	Motel et incubateur industriel	Rivière-du-Loup	1 bâtiment qui totalise 1 115 m ²

(1) : Le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent est financé à 50 % par le ministère de la Culture et des Communications et à 50 % par les municipalités membres du réseau et de sources diverses.

Source : MRC de Rivière-du-Loup (1999)

Au plan local, on retrouve une bibliothèque municipale dans presque toutes les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup à l'exception de la municipalité de la paroisse de Cacouna qui possède des ententes de services avec la municipalité du village de Cacouna et la ville de Rivière-du-Loup.

Dans l'ensemble des équipements publics érigés sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, certains se distinguent par leur vocation inter-régionale plus affirmée en ce sens qu'elles ont un bassin de desserte s'étendant de façon importante dans au moins deux MRC voisines. Il s'agit :

- du Centre culturel de Rivière-du-Loup;
- du Musée du Bas-Saint-Laurent;
- de Récupération Grand-Portage;
- de la ressourcerie du Bas-du-Fleuve;
- du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent;
- du parc linéaire du Petit-Témis.

Outre les équipements et services du domaine public, on doit souligner que plusieurs municipalités possèdent des ententes intermunicipales concernant la protection contre les incendies. Cependant, dans la majorité des cas, ces ententes concernent seulement la mise en commun d'équipements sans de véritables stratégies d'interventions planifiées. La mise en œuvre des schémas de couverture de risque en sécurité incendie devrait raffiner les méthodes de protection et favoriser une plus grande coopération entre les municipalités en ce qui concerne les ressources humaines et les équipements.

22.1.5 Les logements sociaux

Sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, on dénombre 183 logements appartenant au réseau des habitations à loyer modique (HLM). Ces habitations gérées par les municipalités sont destinées aux personnes à faible revenu. De plus, cinq organismes à but non lucratif (OBNL) possèdent un parc immobilier de 110 logements qui accueille des personnes retraitées autonomes ou en perte d'autonomie. Le loyer exigé dans les OBNL correspond à 25 % du revenu de la personne ou du ménage. Par ailleurs, dans la ville de Rivière-du-Loup, on retrouve deux coopératives d'habitation qui regroupent ensemble quelques 36 unités de logements (voir tableau 22-8).

Mis à part ces trois modes d'hébergement, il existait, en 1998, 20 résidences privées destinées à accueillir des personnes âgées principalement dans la ville de Rivière-du-Loup. Ces résidences offrent au total 635 unités de logement selon différentes formules d'hébergement soient : un appartement avec un ou trois repas par jour ou encore, une chambre avec pension de type hôtellerie ou familiale. La clientèle hébergée peut comprendre à la fois des personnes autonomes, des personnes en légère perte d'autonomie ou semi-autonome. Enfin, le secteur public a développé ces dernières années, en collaboration avec le secteur privé, des ressources intermédiaires favorisant le maintien de personnes âgées dans un milieu de vie le plus normal possible. Le

financement des ressources intermédiaires est assuré en majeure partie par les locataires. Toutefois, le secteur public fournit certaines sommes selon l'intensité des soins requis par la personne hébergée.

Tableau 22-8

Nombre de logements et nombre de places dans différents lieux d'hébergement sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup

Municipalité	HLM	OBNL	Coopérative d'habitation	Résidences privées (unité)	Ressources Intermédiaires (unité)
L'Isle-Verte	0	21	0	44	0
Rivière-du-Loup	116	55	36	506	68
Saint-Antonin	10	0	0	14	11
Saint-Arsène	13	0	0	0	0
Saint-Cyprien	19	0	0	13	6
Saint-Épiphane	6	10	0	8	0
Saint-Georges-de-Cacouna (vil.)	4	0	0	44	0
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	15	24	0	6	0
MRC de Rivière-du-Loup	183	110	36	635	85

Source : Centre d'action bénévole des Seigneuries inc. et MRC de Rivière-du-Loup (1999)

22.1.6 Les équipements hors de la MRC

Tel que déjà évoqué au chapitre sur *Les contraintes anthropiques*, on retrouve dans la MRC de Kamouraska un barrage sur le lac Morin. Les eaux retenues par ce barrage se déversent dans la rivière Fourchue qui elle se jette dans la rivière du Loup tout près de la limite municipale entre Saint-Antonin et Saint-Alexandre-de-Kamouraska. Le niveau de l'eau de la rivière du Loup contrôlé par le barrage du lac Morin, son débit et sa qualité sont importants respectivement pour les activités industrielles et de production hydroélectrique de deux entreprises de transformation du bois situées dans Saint-Antonin et Rivière-du-Loup, pour les activités récréatives, touristiques et de villégiature sur cette rivière et pour l'approvisionnement en eau potable de la ville de Rivière-du-Loup à titre de source complémentaire à la prise d'eau souterraine située à Saint-Modeste.

22.1.7 La problématique concernant les équipements et services publics

Les équipements et services publics importants ont pour rôle de satisfaire des besoins réels et d'importance significative pour la population d'une partie ou de l'ensemble du territoire de la MRC. Ils constituent des éléments structurants du territoire parce que, selon leur nature, leur envergure et leur localisation, ils peuvent influencer la mise en place de nouvelles activités à proximité, le choix de résidence des citoyens ou être un facteur d'attraction pour les gens de l'extérieur de la MRC.

La planification des équipements et services publics requiert de connaître leur répartition sur le territoire, la nature de leur fonction, de même que leurs capacités particulières. Dans certains cas, il est aussi utile de connaître leur bassin de desserte, leur clientèle cible ou encore la manière dont les services sont dispensés, puisqu'une localisation inadéquate peut avoir des conséquences notables sur l'accessibilité ou l'efficacité d'un service. En terme d'aménagement du territoire, la localisation des équipements publics concerne aussi la gestion de l'urbanisation en opposant l'étalement urbain à la consolidation urbaine. À cet égard, il faut souligner que la MRC joue un rôle central par rapport à la répartition de l'appareil gouvernemental sur son territoire. En effet, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le gouvernement du Québec, ses ministères et ses mandataires doivent se conformer aux objectifs du schéma d'aménagement pour toute intervention relative à l'implantation ou à l'utilisation d'un immeuble, à la réalisation de travaux ou de projets d'aménagement.

Historiquement, la MRC de Rivière-du-Loup a toujours revendiqué une répartition plus équitable dans l'offre de services gouvernementaux au Bas-Saint-Laurent. La ville de Rivière-du-Loup, en desservant les MRC de Kamouraska, de Témiscouata et des Basques (le KRTB), joue un rôle de centre de services pour la partie ouest de la région administrative qui compte près de la moitié de la population du Bas-Saint-Laurent. En regard des besoins à satisfaire et des spécificités du KRTB, il apparaît que la région de Rivière-du-Loup demeure affectée par un déséquilibre dans l'offre de services gouvernementaux et qu'elle doit rester vigilante face aux restructurations dont est l'objet périodiquement l'appareil gouvernemental.

Incidentement, les services publics, qu'ils relèvent du palier gouvernemental, municipal ou communautaire, évoluent dans un contexte à la fois difficile et très mouvant. Les services gouvernementaux, sous l'influence des enjeux démographiques, de la perpétuelle crise des finances publiques et même de la mondialisation de l'économie, sont en proie à des remises en question et à des ajustements presque continus. Outre cette redéfinition de la mission et des contours de l'État, les instances locales sont elles aussi confrontées au défi de maintenir l'équilibre précaire des finances municipales. Celles-ci sont affectées notamment par le délestage et le transfert de responsabilité en provenance des paliers supérieurs et, dans la MRC de Rivière-du-Loup comme ailleurs, par la dévitalisation socio-économique de certains milieux locaux. Dans un tel contexte, il appert que la coopération et les ententes de services, ainsi que le réseautage deviennent des avenues à envisager.

22.2 Les préalables au schéma d'aménagement de 2^e génération

22.2.1 Les orientations gouvernementales

Le gouvernement du Québec s'est donné comme orientation de « maintenir et d'améliorer les équipements et les services collectifs en maximisant leurs retombées sur le milieu urbanisé ». Pour déployer l'offre de services gouvernementaux, l'approche proposée consiste à faciliter l'accès du plus grand nombre d'individus aux services, tout en cherchant à réduire les coûts collectifs et individuels créés par la dispersion. Dans les zones urbaines, le gouvernement demande aux MRC de favoriser le maintien des équipements publics majeurs tels les immeubles gouvernementaux, les équipements scolaires, sportifs et autres. De plus, toute nouvelle implantation d'équipement majeur devrait s'effectuer dans les parties vacantes des zones urbaines, au lieu d'utiliser des terrains à l'extérieur de ces mêmes zones.

Dans le domaine de l'éducation, le gouvernement entend énoncer une politique sur les petites écoles en milieu rural. Du côté du ministère de la Santé et des Services sociaux, les centres locaux de services communautaires deviendront des lieux de concertation avec le milieu local. La responsabilité de s'assurer du principe d'accessibilité aux services et d'équité dans l'allocation des ressources revient à l'ensemble de la collectivité. Dans un autre ordre d'idée, le ministère de la Culture et des Communications entend soumettre, en concertation avec le milieu, des plans directeurs culturels identifiant les priorités propres à chaque région.

Enfin, en matière d'habitation, le gouvernement est conscient des transformations socio-démographiques qui affectent l'ensemble des collectivités québécoises. Cette nouvelle situation pose des problèmes d'accessibilité au logement pour certaines catégories de ménages, tout en questionnant aussi l'état général du parc de logements. Face à ces situations, le gouvernement énonce comme objectif de « favoriser le maintien et le développement de voisinages résidentiels de qualité » tout en appuyant la mixité sociale.

22.2.2 Les points saillants du schéma d'aménagement de 1^{ère} génération

Le premier schéma d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup présente de façon distincte les infrastructures et les équipements relevant du gouvernement, de ses ministères et de ses mandataires par rapport à ceux qui possèdent un caractère intermunicipal. Les objectifs spécifiques énoncés en regard des infrastructures et des équipements du gouvernement visent une augmentation des services publics provinciaux offerts sur le territoire de la MRC, ainsi qu'une amélioration des équipements les plus désuets. Parmi les demandes contenues dans le schéma, on souhaitait entre autres l'ouverture : d'un bureau du ministère de l'Industrie et du Commerce; d'un centre régional d'archives et d'un CLSC avec divers points de services. En outre, le conseil de la MRC souhaitait favoriser la rénovation ou la

reconstruction d'écoles; de maintenir les bureaux régionaux déjà existants et finalement, décider de l'avenir du centre de détention.

À l'égard des infrastructures et des équipements intermunicipaux, le premier schéma d'aménagement identifie des besoins particuliers à combler, tout en mettant de l'avant une formule de partenariat basé sur des ententes intermunicipales. Au nombre de ces besoins, il y a la mise en place de sites d'élimination des déchets respectant l'environnement, de même que l'organisation d'un réseau de patinoires couvertes. De plus, on reconnaît le caractère régional de certains équipements tels : le Musée du Bas-Saint-Laurent, la piscine intérieure du Cégep de Rivière-du-Loup et la piscine extérieure à l'eau salée de Notre-Dame-du-Portage. Pour leur part, dans un document d'appoint annexé au schéma d'aménagement, le camp Vive-la-Joie et les terrains de golf de Cacouna et de Rivière-du-Loup sont reconnus d'intérêt régional.

22.3 Les orientations et les objectifs d'aménagement

22.3.1 Les orientations

À l'égard des équipements et des services publics, le conseil de la MRC énonce les orientations suivantes :

- consolider le rôle de la MRC de Rivière-du-Loup et de la ville de Rivière-du-Loup en particulier en tant que pôle de services gouvernementaux desservant l'ouest de la région du Bas-Saint-Laurent, soit les MRC du KRTB;
- s'assurer du maintien et de la viabilité des équipements et services publics, ainsi que d'une localisation optimale de ceux-ci.

22.3.2 Les objectifs

Le conseil de la MRC énonce ces orientations parce qu'il désire :

- ✓ obtenir sa juste part de retombées positives de la présence de services gouvernementaux compte tenu du bassin de population polarisé par Rivière-du-Loup;
- ✓ conserver les acquis de la MRC en matière de services gouvernementaux, afin qu'ils soient en appui envers nos axes principaux de développement et représentatifs des particularités socio-économiques de notre territoire et du KRTB;
- ✓ maintenir les fonctions administratives gouvernementales à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, tout en cherchant à rentabiliser les secteurs centraux et les infrastructures publiques;
- ✓ appuyer la construction de logements sociaux dans les municipalités et une répartition judicieuse des équipements et services socio-sanitaires sur le territoire;
- ✓ conserver les équipements de support propre à la vie communautaire dans chacune des municipalités, incluant la présence de services éducatifs;
- ✓ favoriser la coopération intermunicipale et les ententes de service dans le respect de la volonté et des particularités des communautés locales.

22.4 Les projets d'équipements et de services

Les tableaux 22-9 et 22-10 présentent quelques projets que les instances gouvernementales ou para-publiques, ainsi que le milieu loupervien entendent réaliser au cours des prochaines années.

Tableau 22-9

Projets d'équipements ou de services gouvernementaux ou para-publics

Nom du promoteur	Identification du projet	Description du projet	Coût
Commission scolaire	Pavillon de l'Avenir	Mise en place (agrandissement et réaménagement) de locaux pour des programmes en mécanique de moteur diesel et contrôle électrique	2,2 millions\$ (prévu pour 2005)
	Pavillon de l'Avenir	Mise en place de locaux pour un programme de charpenterie-menuiserie	3,0 millions\$
	Pavillon de l'Avenir	Mise aux normes de l'atelier de soudage	0,6 millions\$
	Pavillon de l'Avenir	Aménagement d'une aire d'entreposage	0,2 millions\$
	Pavillon de l'Avenir	Ajout de locaux de classe « théorique »	0,5 millions\$
Centre hospitalier de Rivière-du-Loup (projet en cours de définition)	Maison d'hébergement en santé mentale	Mise en place d'une ressource d'environ 9 places en réadaptation pour la clientèle de longue durée psychiatrique actuellement hébergée hors MRC (Mont-Joli principalement)	N.D.

Tableau 22-10

Projets d'équipements et de services du milieu loupervien

Identification du promoteur	Identification du projet	Description du projet	Coût
Table de concertation en violence conjugale	Centre d'urgence ou maison pour femmes violentées	Mise en place d'un lieu d'hébergement de 3 à 4 places (plus quelques places supplémentaires pour les enfants) pour accueillir des femmes victimes de violence. En l'absence d'une telle ressource, celles-ci doivent se déplacer loin de leur milieu de vie, ce qui crée des difficultés pour leurs enfants d'âge scolaire.	N.D.

22.5 Les stratégies d'aménagement

Pour mettre en œuvre ses orientations et ses objectifs en matière d'équipements et de services publics, le conseil de la MRC adopte les stratégies d'aménagement suivantes :

22.5.1 L'identification des équipements et des services importants

Les équipements importants qui intéressent les citoyens et les contribuables de plus d'une municipalité, au sens de l'article 5, paragraphes 7^o et 8^o de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, sont ceux que l'on retrouve dans les tableaux 22-1 à 22-7. La MRC de Rivière-du-Loup souhaite le maintien de tous ces équipements et services et, par conséquent, que leur mode de financement soit le plus équitable possible pour tous les contribuables.

22.5.2 La définition de critères d'implantation des services gouvernementaux

En vertu de l'article 150 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le gouvernement ou l'un de ses ministres ou mandataires ne peut effectuer une intervention sur le territoire d'une MRC où un schéma d'aménagement est en vigueur, que si celle-ci est réputée conforme aux objectifs du schéma ou aux dispositions du règlement.

En complément aux objectifs du schéma d'aménagement, toute intervention réalisée par le gouvernement, ou l'un de ses ministres ou mandataires doit être évaluée par la MRC à partir de l'un ou de l'ensemble des critères de la liste suivante :

- minimiser le temps de déplacement de manière à desservir adéquatement l'ensemble de la clientèle;
- consolider la hiérarchie urbaine du territoire louterivien en vue de préserver l'équilibre régional;
- répondre à des objectifs d'efficacité des services, de rationalisation des investissements publics et de disponibilité des espaces à bureaux;
- harmoniser, dans la mesure du possible, son aire de desserte avec celle de la MRC de Rivière-du-Loup;
- favoriser le centre-ville de Rivière-du-Loup ou son aire institutionnelle pour toute intervention touchant la ville de Rivière-du-Loup, sauf dans certains cas particuliers;
- viser une localisation dans les secteurs centraux traditionnels constitués le plus souvent par la rue principale de chaque localité, pour toute intervention dans les municipalités autres que la ville de Rivière-du-Loup.

22.5.3 Le maintien et l'adaptation des services gouvernementaux

Les services de santé et d'éducation

Pour assurer le développement de ses collectivités, la MRC de Rivière-du-Loup doit pouvoir compter sur le maintien de ses services gouvernementaux. Dans ce contexte, il importe de préserver les acquis régionaux, mais aussi d'assurer le maintien de la qualité des services offerts notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation.

De manière plus spécifique, le CLSC doit rester à l'écoute des besoins particuliers du milieu et offrir des services de premiers soins de qualité aux populations qui résident loin des centres hospitaliers. À titre d'exemple, cette institution communautaire doit s'engager dans des programmes diversifiés de soutien aux personnes âgées et considérer les services de repas à domicile comme des services essentiels pour les populations les plus démunies.

En raison de son rôle de support à la vie communautaire, toute politique sur le milieu rural doit s'appuyer sur le maintien de la dernière école de village. Pour contrecarrer les fermetures d'écoles, le gouvernement du Québec doit continuer de soutenir les efforts des communautés locales qui exigent le maintien de leur seule école. Pour ce faire, le milieu local peut apporter sa contribution en occupant les espaces excédentaires en y installant, selon le cas, un bureau municipal, une bibliothèque, une garderie ou toute autre fonction communautaire.

L'habitation sociale

Dans le domaine de l'habitation, le gouvernement du Québec doit aussi s'impliquer de façon plus importante dans la construction de logements sociaux, dans des programmes d'aide financière à la rénovation résidentielle ou d'accès au logement. Cependant, tout nouveau bâtiment communautaire ou toute habitation sociale devrait idéalement être implanté près des activités commerciales et de services, au lieu de se retrouver en retrait ou en périphérie d'un noyau urbain.

Le barrage du lac Morin

Le barrage du lac Morin est un équipement important ayant des incidences sur l'aménagement et le développement de la MRC. Après des pourparlers avec le milieu, le gouvernement du Québec a reconnu ce fait en conservant la propriété de cet équipement et en procédant à sa restauration. En vertu de l'entente d'association intervenue en 2003 avec la MRC de Kamouraska et les entreprises bénéficiaires du barrage du lac Morin, la MRC de Rivière-du-Loup a été désignée comme mandataire de ces partenaires. À ce titre, elle a signé au cours de la même année, un protocole d'entente d'une durée de 10 ans avec le ministère de l'Environnement concernant le maintien et l'exploitation du barrage.

Conformément à ce protocole d'entente, la MRC agit comme intermédiaire en transmettant au gouvernement du Québec les contributions financières des bénéficiaires pour les frais d'exploitation et des travaux de mise aux normes. Selon ce protocole, un comité d'exploitation a été mis sur pied afin de définir le plan annuel de gestion du réservoir, d'entériner le budget d'exploitation et de désigner un opérateur du barrage. La MRC entend jouer un rôle actif au sein de ce comité d'exploitation sur lequel siègent les représentants des bénéficiaires et un représentant du Centre d'expertise hydrique du Québec.